

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET n° 79/393 du 7/07/79
versement
portant/reclassement et nomination de Mon-
sieur BEMBA Boniface, Comptable du Trésor
5° échelon

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu l'Acte n° 038/PCT-CC du 30 Mars 1979 portant fonde-
ment, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu la Loi n° 15-62 du 3.2.62 portant Statut Général des
Fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 59-23 du 30.1.59 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E des
fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 71-247 du 26.7.71 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concer-
ne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, a-
brogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13
15, 16, 21 et 22 du Décret n° 62-426 du 29.12.62 ;

Vu le Décret n° 62-130 du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchie
des diverses catégories des cadres ;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62
fixant le Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-198 du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A par Décret ;

Vu le Décret n° 67-50 du 24.2.67 règlementant la prise
d'effet du point de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ment (notamment en ses articles 1er et 2°) ;

Vu le Décret n° 74-470 du 3.1.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79-155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 75-488 du 14.11.75 portant organisation
des stages effectués par les fonctionnaires et agents contractuels
de l'Etat ;

Vu les Arrêtés n° 6371/MJT-DGI-DGCPCE du 12.12.73

n° 0079/MT-TG du 14.1.77

Vu les lettres n° 1570/SP du 4.12.78

n° 1878/MF du 14.12.78

n° 2217/MJT-CAB du 20.12.78

n° 457/PM-CG-MP-SGG du 26.12.78

Vu le Certificat de reprise de service n° 1404/SP du
24 Octobre 1978 ;

Attendu que l'intéressé est bien titulaire du Diplôme
d'Etudes Supérieures de Droit délivré par l'Université RABES-BALYAI
CLUJ-NAPOCA en République Socialiste de Roumanie ;

DB

DCF.-

Vu le Décret 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers(SAF)

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des Décrets n° 62-426 du 29 Décembre 1962 et 75-488 du 24 Novembre 1975 susvisés, Monsieur BEMBA Boniface, Comptable du Trésor, 5° échelon, indice 550 des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers(SAF)-Trésor-, Chef de Service des Pensions en service à la Trésorerie Paierie Générale à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de Droit délivré par l'Université Babes-Bolyai Cluj-Napoca en République Socialiste de Roumanie est **versé** dans les cadres des SAF-Administration Générale, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF 1er échelon, indice 790 ACC=Néant

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16.10.78 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES

Brazzaville, le 17 JUILLET 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- DGTFP-DFP 3
- DB 3
- DCF 2
- DGF 3
- T.G. 3
- SGCM/BC 3
- Dossier 3
- Intéressé 2